



COMPTE RENDU REUNION TELEPHONIQUE REGION 24 MARS 11 HEURES « crise sanitaire et EPLE »

Réunion téléphonique (de 11 h 05 à 12 h 20) entre d'une part Marc CHILE (DEL), des directeurs adjoints et quelques rares autres fonctionnaire territoriaux et d'autre part des représentants de chefs d'établissement (2 SNPDEN, 1 ID FO, quelques directeurs de lycées agricoles) et un A&I – UNSA. Je précise que nous avons été en mesure de revenir sur tous les points envoyés préalablement à la Région, avec le soutien systématique du SNPDEN (et sans réaction des autres participants).

1/ point de situation sur Auvergne-Rhône-Alpes après les communications du DGS.

Le directeur des lycées (DEL) a rappelé le régime des dérogations actuelles pour le confinement :

- Réquisition
 - Agents en NAS
 - Continuité du service au cas par cas après analyse du danger potentiel pour la santé des agents.
- Marc CHILE a indiqué souscrire aux dispositions développées dans le point 2 du document A&I.

Ensuite, le SNPDEN a beaucoup insisté sur le point 1 du document A&I (à savoir de favoriser le canal des messageries au format RNE pour les chefs d'établissement et adjoints gestionnaires). Le DEL a pris acte et s'est engagé à travailler ce point avec ses services dès après la réunion. A suivre ...

Pour les EPLE, la porte d'entrée naturelle reste les correspondants habituels des lycées (RH, DEL, patrimoine si nécessaire). Ils sont chargés de relayer si besoin de validation hiérarchique. J'ai tenté d'obtenir un engagement en terme de délai de réponse. Sans réponse !!!

J'ai également signalé la situation particulière des mutualisateurs de paye (plus sensibles), et des cités scolaires (Ampère, Lacassagne, Ferney Voltaire, Claude Bernard et Saint-Ex Lyon) accueillant des enfants de personnels soignants. Pas de réponse dans un premier temps. Dans un second temps, le DEL adjoint Rhône a assuré suivre de près la situation des cinq cités en termes d'accueil et d'entretien. A conscience que masques et gel hydro manquent.

Sur la question du « cas par cas » de la continuité de service, **le DEL a assuré que « la confiance et la solidarité sont de mise. C'est un postulat »**. Il a fait remarquer que toutefois, il fallait avoir conscience que seules les fonctions essentielles sont à préserver. Il s'est enfin engagé à remonter toutes les remarques sur ce point qui nécessiteraient un amendement des mesures régionales en vigueur et donc, l'arbitrage du DGS (ex : demande d'au moins deux agents ACCUEIL ET ENTRETIEN par établissement, NAS ou pas, par roulement).

Le DEL a fait comprendre qu'il sait, que sur la base du volontariat, cela fonctionnerait. Il assure, qu'après validation, les agents seraient couverts en terme d'activité entrant dans leurs missions. Le DEL adjoint a fait remarquer que dans ce cas par cas, il fallait penser à demander à l'employeur le justificatif de déplacement imposé par le décret COVID.

Sur la question de notre point 3 et de la « sortie de crise », on sent que c'est beaucoup plus flou. Ils n'y sont pas encore... Principe général, la Région organisera la reprise des activités soit directement avec ses agents soit avec des prestataires externes. S'il y a besoin d'entretien en l'absence d'agents peut-on « envoyer la facture à la Région ? » (sic, question de chef d'établissement). Réponse, devis préalable, demande de validation préalable des correspondants habituels...



2/ les internats

La Région, qui ne répondra qu'aux réquisitions préfectorales, est pour l'heure sollicitée pour 4 cas :

- Les SDF symptomatiques mais pas hospitalisés ;
- Les hébergés vulnérables dans les mêmes conditions ;
- Les demandes ponctuelles des personnels soignants et de leurs enfants ;
- Les violences conjugales.

Réponse à ce stade : la collectivité fait l'inventaire du possible et demande un cadre opératoire clair (qui fait quoi ?). A ce stade, une dizaine d'EPL des trois académies est potentiellement concernée.

3/ les travaux se gèrent « au fil de l'eau »

95 % de gel actuel des chantiers.

Pour les visites préventives, comme pour les interventions curatives classiques, chacun convient que le contact systématique avec la direction de l'établissement concerné (conditions d'accès) doit demeurer la seule règle en vigueur.

4/ ENT

La Région reconnaît des perturbations majeures dans la première semaine, fait valoir une amélioration depuis mais admet qu'elle n'est pas suffisante pour que la situation soit satisfaisante aujourd'hui. Il faut « renforcer l'infrastructure ». Les plans B des établissements sont connus. Autrement dit, vive le « système D » !

Stéphane CABANIS est au suivi de ce chantier.

5/ nouvelles réunions à programmer

Le DEL est demandeur de nouvelles réunions sous le même format avec une fréquence qu'il nous proposera. Chacun approuve.

Il enverra de son côté aux participants (pour diffusion entre eux : la communication institutionnelle large est du ressort du DGS) un relevé de conclusions de cette réunion.

A&I – UNSA indique souhaiter que « le protocole sanitaire de sortie de crise » soit mis à l'ordre du jour avec la question du port ou non d'EPI spécifiques pour les agents territoriaux ou autres intervenants.

Manuel VIDAL
manuel.vidal@ac-lyon.fr
Secrétaire de région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
06 37 63 38 25

Fait à Lyon, le 24 mars 2020 à 18 heures